

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2009

Le sept décembre deux mil neuf, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2009

Présents : Mmes BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN
MM. BERENGER, MIRALLES, PERRIN, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Marie Blanche MONTEREMAL

Absents : Madame Isabelle RONDELET donne procuration à Bruno ROUDET
Monsieur Marc BOIZARD donne procuration à Roger TROUILLOUD
Monsieur Christian PERRET donne procuration à Myriam MARRANT
Madame Marylène SCOLARI

Monsieur le Maire déplore une nouvelle fois la tentative de cambriolage de la bibliothèque, les vols et les détériorations de voitures qui ont eu lieu ce week end ainsi que le cambriolage de deux maisons. Pour la bibliothèque, il demande qu'une alarme soit installée, monsieur Roudet signale qu'il a déjà pris contact avec la société qui a posé l'alarme à la Mairie.

70/2009

TARIFS DES PHOTOCOPIES POUR LES USAGERS ET LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE
--

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, expose au Conseil municipal, qu'au vu de l'acquisition du nouveau photocopieur, il est souhaitable de revoir les tarifs des photocopies.

Les tarifs actuels sont :

Pour les particuliers :

Pour une copie A4 recto : 0.15 €
Pour une copie A4 recto-verso : 0.25 €
Pour une copie A3 recto : 0.25 €
Pour une copie A3 recto-verso : 0.30 €

Pour les associations de la commune :

La gratuité pour tous les formats à condition que les associations fournissent le papier.

Il est proposé les tarifs suivants :

Pour les particuliers :

Photocopie noir et blanc pas de photocopie couleur

Pour une copie A4 recto : 0.15 €
Pour une copie A4 recto-verso : 0.25 €
Pour une copie A3 recto : 0.25 €
Pour une copie A3 recto-verso : 0.40 €

Pour les Associations de la commune :

Les photocopies "noir et blanc" restent gratuites à condition que le papier soit fourni

Photocopies couleurs papier fourni
Pour une copie A4 recto : 0.40 €
Pour une copie A4 recto verso : 0.80 €
Pour une copie A3 recto : 0.80 €

Pour une copie A3 recto verso : 1.60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'instituer les tarifs proposés ci-dessus.

71/2009

Droits de place

Cette délibération annule et remplace toutes délibérations précédentes concernant le droit de place du marché.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant des droits de place pour l'année 2010 à :

0.55€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire

0.65€ le mètre linéaire pour les abonnés textile

1.00€ le mètre linéaire pour les non abonnés

Le paiement se fera au trimestre échu pour les abonnés et à chaque installation pour les autres. Chaque commerçant doit faire une demande écrite en Mairie pour s'installer.

Après discussion et délibération le Conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus.

72/2009

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur Roger Trouilloud, adjoint aux finances et aux associations sportives, expose qu'il est nécessaire de rajouter des crédits suivants :

En fonctionnement

Une modification des crédits votés pour la culture entre le poste 6358 et 6232 est nécessaire pour l'achat de tissus ignifugés pour le foyer municipal.

En investissement

Il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour

l'achat de 4 arbres afin d'arborer les terrains multisports et pétanque pour 603 euros,

l'achat d'un poste informatique et le remplacement de l'écran volé à la bibliothèque municipale le tout d'une valeur de 1 306 euros ;

l'achat d'un bureau et d'une armoire de rangement pour le secrétariat de mairie pour une valeur de 900 euros.

L'achat de badges et d'un coffret pour le gymnase pour une valeur de 487 euros.

Ces sommes prises sur les dépenses imprévues seront affectées respectivement aux articles : 2128 opération 106, 2183 opération 103, 2184 opération 103, 2188 opération 106

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

73/2009

Acquisition parcelles

Le Perrin ~ Section C N°110p et 113p

Projet de cheminement piéton entre La Roche et Les Reynauds

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de cheminement piéton entre les hameaux de La Roche et Les Reynauds, un compromis devant intervenir avec les propriétaires sur la vente des portions de parcelles nécessaires à l'implantation d'une passerelle sur la Morge et cadastrées « Le Perrin », Section C n°110p et 113p, il demande au Conseil de l'autoriser à poursuivre auprès de Me Bernard LEGRAND, Notaire à Voiron, toutes les démarches en vue de l'acquisition de ces deux morceaux de terrain et à signer les documents nécessaires.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

74/2009

**Autorisation Signature
Convention avec le Pays Voironnais
Passage en terrain privé canalisation publique d'eau potable
Chemin de l'Etang – Chemin du Pontet**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de renforcement de la chaîne de production d'eau potable de Saint Joseph de Rivière, le Pays Voironnais projette de doubler la canalisation actuellement en place sur les communes de St Joseph de Rivière, St Etienne de Crossey et Coublevie ; pour ce faire une nouvelle canalisation publique d'eau potable va être mise en place sur ces communes nécessitant l'instauration d'une nouvelle servitude ; une convention pour autorisation de la présente opération et du passage en terrain privé (chemins ruraux de l'étang et du Pontet) d'une canalisation d'eau potable a été établie.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder à la signature de ladite convention et tout autre document nécessaire à cette opération.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité.

75/2009

**Travaux d'aménagement de locaux commerciaux
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2009. Cette commission avait pour objet l'analyse des offres pour les travaux d'aménagement de locaux commerciaux, ainsi que le choix des entreprises attributaires. Après analyse des offres, les membres de la commission ont choisi les entreprises suivantes :

Lot n°1	Menuiseries extérieures en aluminium ALU 38	15 857,00 € H.T.
Lot n°2	Menuiseries intérieures bois : R2I.	1 232,00 € H.T.
Lot n°3	Plâtrerie – isolation - doublage : Société DCI.	2 512,82 € H.T.
Lot n°4	Faux plafond - isolation : Société vivo iso lation.	7 840,00 € H.T.
Lot n°5	Electricité E.G.M	9 251,34 € H.T.
Lot n°6	Plomberie : Glenat	2 734,00 € H.T.
Lot n°7	Carrelage SAS NBTP	13 310,00 € H.T.
Lot n°8	Peinture : Euro Confort maintenance.	2 580,00 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ces marchés.

76/2009

RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Peylin, adjointe, explique au Conseil que les conventions signées pour la gestion du relais assistante maternelle arrivent à échéance, qu'il est nécessaire si le conseil souhaite que l'activité du RAM se poursuivre d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions nécessaires avec les différents partenaires (communes et crèche l'envol de Coublevie).

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de participer au RAM pour 5 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les diverses conventions nécessaires.

77/2009

**Travaux de mise en souterrain du réseau électrique et téléphone
CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre 2009. Cette commission avait pour objet l'analyse des offres faites pour les travaux de mise en souterrain du réseau électrique et téléphone, ainsi que le choix de l'entreprise attributaire. Les membres de la commission ont choisi de retenir l'offre de :

l'entreprise **ETDE**, (avec comme sous traitant annoncé l'entreprise COLAS), qui a le mieux répondu au critère d'attribution défini dans le règlement de la consultation et qui possède par ailleurs toutes les garanties techniques et financières nécessaires à ce type de travaux pour un montant prévisionnel (obtenu en appliquant le **rabais de 25%** proposé par l'entreprise ETDE, par rapport à l'estimation prévisionnelle des travaux), de :

186 597.76 € TTC soit 156 018.19 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ces marchés.

COMMISSIONS

Finances et sports

Une réunion aura lieu le 16 décembre avec les communes de St Aupre et St Nicolas de Macherin pour évaluer la répartition des frais de fonctionnement du gymnase.

La CAF passe des conventions avec les crèches pour notamment réévaluer les salaires du personnel. Ce coût étant sans contrepartie financière de la CAF. Une réunion avec les communes de St Aupre et St Nicolas de Macherin aura lieu demain pour envisager comment aider la crèche à clore son budget de façon positive pour 2009 et l'évolution des budgets futurs.

Un bilan des courts de tennis a été fait avec un technicien délégué par la Fédération de tennis. Le constat est moins alarmant et des solutions moins onéreuses que prévu pourront être mises en œuvre.

La section des jeunes sapeurs pompiers est pour l'instant arrêtée, des solutions sont étudiées pour faire redémarrer cette section l'année prochaine.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 17 décembre à 18 h en même temps que la commission travaux.

Urbanisme

Le travail préliminaire à l'élaboration du PLU se poursuit au niveau municipal 3 ateliers se mettent en place avec les thèmes suivants : environnement, ressources naturelles, agriculture et paysage ; Habitat, développement urbain, espaces publics et déplacements ; économie locale, équipements et infrastructures, tissu associatif. Les réunions s'échelonnent tout au long du mois de janvier, une réunion de synthèse du conseil et le vote de la délibération qui valide la phase amont de réflexion et donne les objectifs du PLU, auront lieu début février. Une consultation sera ensuite lancée pour choisir le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLU.

La réunion qui a eu lieu avec les carriers et les riverains n'a pas fait ressortir de problèmes majeurs. La fin de l'extraction du sable est prévue pour janvier 2013.

La maison « Berthet » a été achetée par le Pays Voironnais. La commune en sera propriétaire par le biais du portage foncier.

Vie du village

Le groupe de travail sur l'aménagement du centre Bourg se réunira le 15 décembre 2009. le bureau d'étude présentera son travail avec plan et maquette. En janvier une présentation sera faite aux élus qui prendront les orientations et les décisions quant à la réalisation de cet aménagement.

Le Concert de Noël aura lieu le 19 décembre à 20 h avec la Stéphanelle, un chœur d'enfants de l'école et la prestation de Monsieur Daniel Berthet au piano.

Le prochain spectacle de la saison culturelle aura lieu le 15 janvier 2010 avec le concert « Made in China »

Scolaire et intergénérationnelle

75 colis seront distribués d'ici fin décembre. 118 aînés se retrouveront pour un repas festif le 24 janvier. La commission a décidé de porter des colis spéciaux plus adaptés aux personnes en maison de retraite

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 H 30

Affiché le 14 décembre 2009